

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ On y était

Olivia Dufour

Chantal Arens veut rendre la Cour de cassation « encore plus forte, plus visible, plus présente »

CHRONIQUE

Page 5

■ Constitutionnel

Par Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(1^{er} semestre 2018)

(1^{re} partie)

CULTURE

Page 15

■ Ventres publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Promenade dans l'art africain

ACTUALITÉ

On y était



Chantal Arens veut rendre la Cour de cassation « encore plus forte, plus visible, plus présente » 148j0

Olivia DUFOUR

L'audience d'installation de Chantal Arens dans ses fonctions de première présidente de la Cour de cassation s'est déroulée le 6 septembre dernier en présence de celle qui l'a précédée à ce poste dans les années quatre-vingt, Simone Rozès, mais aussi du Premier ministre, Édouard Philippe, et du garde des Sceaux, Nicole Belloubet. Chantal Arens s'est engagée à poursuivre les chantiers de modernisation initiés par son prédécesseur.

Est-ce un hasard ou le fait d'une volonté délibérée ? Toujours est-il que le 6 septembre, à l'occasion de l'installation de Chantal Arens dans ses fonctions de première présidente de la Cour de cassation, tous les Gardes républicains, positionnés depuis l'entrée de la Cour de cassation, située quai de l'Horloge jusqu'en haut de l'escalier donnant accès aux salles d'audience, étaient des femmes. À une époque où l'on hésite en permanence sur la féminisation des titres et fonctions, c'est bien une première présidente de la Cour de cassation que l'on a installée ce jour-là. Le décret de nomination de Chantal Arens, daté du 22 juillet évoque en effet le poste de « première présidente de la Cour de cassation », dans son intitulé comme dans son contenu. La principale intéressée se désigne d'ailleurs comme telle. Elle est ainsi la deuxième femme à occuper la présidence de la Cour de cassation, après Simone Rozès, qui a ouvert la voie en 1984, jusqu'en 1988. Bien qu'agée

de 99 ans, celle-ci était présente à la cérémonie. Chantal Arens lui a rendu un vibrant hommage au début de son allocution : « Vous avez marqué la place des femmes dans la magistrature et légitimé leur accès aux plus hautes responsabilités. La Cour de cassation s'est considérablement modernisée sous votre présidence. On y ressent encore le souffle de votre esprit réformateur et innovant, qui m'accompagnera chaque jour ». Cette nomination à la tête de la Cour de cassation vient couronner une carrière commencée en 1979 comme juge d'instance qui a très vite mené Chantal Arens au poste de vice-présidente du TGI de Thionville (1984), de Chartres (1986) et de Versailles (1989). Elle quitte un temps les prétoires pour le ministère de Postes et des Télécommunications en qualité de chef du bureau de droit communautaire.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34